



AVIS PUBLIC

ANNULATION DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION CONSULTATION ÉCRITE MAINTENUE

PROJET DE RÈGLEMENT N° 859-5

AVIS PUBLIC est donné, aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement visant à modifier le règlement N° 859, de ce qui suit:

Tel qu'édicté par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec par son décret numéro 1020-2020 et son arrêté ministériel numéro 2020-074, l'assemblée publique de consultation prévue le 13 octobre 2020 à 19h30 concernant le règlement numéro 859-5 est annulée.

La consultation écrite est, quant à elle, maintenue et elle se poursuit de la façon indiquée dans l'avis public daté du 25 septembre 2020 :

« Une séance de consultation écrite aura lieu à compter du 25 septembre 2020 et se tiendra pour une période de 15 jours à compter de cette date. Pendant cette période de 15 jours, vous pouvez adresser vos questions et vos commentaires par écrit par courriel au greffe@villesadp.ca ou par la poste à l'attention du Service du greffe, 139, boulevard Sainte-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0. Tous vos commentaires doivent être reçus au bureau du Service du Greffe de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines au plus tard le 13 octobre 2020 à 16 h 45. Prenez avis que le projet de règlement n° 859-5 ainsi qu'une présentation du projet de règlement sont disponibles sur demande par courriel ou sur le site Web de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines en cliquant sur le lien suivant : <https://www.villesadp.ca/organisation-municipale/conseil-municipal/> à compter du 25 septembre 2020.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la Ville, 139, boul. Sainte-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h à midi. »

Fait et donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 6 octobre 2020.

Marie-Eve Charron

Marie-Eve Charron, technicienne juridique
Greffière adjointe